



PROGRAMME DE VEILLE 2022 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIETES DU SBF 120

ALERTE N° 52 CONCERNANT DASSAULT SYSTEMES SE

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2022 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



DASSAULT SYSTEMES SE

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 19 MAI 2022

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 8 : Approbation des éléments de rémunération ex post**

Analyse

La rémunération du Directeur général intègre l'attribution d'actions gratuites sous condition de performance dont 50% se trouvent soumises à des conditions de performance d'une durée de 2 ans, (les autres 50% étant attribuées sous condition de performance d'une durée de 4 ans).



Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : II-C 4-2

Il est souhaitable que l'octroi d'actions gratuites soit lié à la réalisation de conditions de performance sur une longue durée (au moins 3 ans, de préférence 5 ans).

Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.

Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.

- **RESOLUTIONS 19 et 20 : Délégation de compétence pour opérations de fusion-absorption**

Analyse

Il est proposé aux actionnaires de déléguer au conseil à hauteur de 7,5% du capital la capacité de décider d'opérations de fusion-absorption. Il ne semble pas souhaitable que l'assemblée générale ne conserve pas de compétence en la matière.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : I C- 2

Cessions d'actifs à caractère significatif et/ou stratégique :

L'AFG recommande que les acquisitions ou cessions d'actifs ayant un caractère significatif et/ou stratégique soient soumises préalablement au vote des actionnaires.

L'AFG n'est pas favorable aux délégations de compétence au conseil concernant des opérations de fusions par absorption, scissions, ou apports partiels d'actifs.



GOVERNANCE

1. Composition du conseil de DASSAULT SYSTEMES SE

Le conseil d'administration de DASSAULT SYSTEMES SE comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 50% de membres libre d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Charles Edelstenne	Président Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	84	FR	29	2022	0	4			
<input checked="" type="checkbox"/>	Bernard Charlès	Directeur Général Vice-Président	Non libre d'intérêts	100%	M	65	FR	29	2022	1	1			
	Laurence Lescourret	Administratrice référente	Libre d'intérêts	100%	F	48	FR	6	2024	0	1	M	P	P
	Hervé Andorre	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	56	FR	2	2024	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Pascal Daloz	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	53	FR	2	2022	1	1			
	Catherine Dassault	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	55	FR	6	2023	0	2			
	Tanneguy de Fromont de Bouaille	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	67	FR	6	2024	0	1			
	Marie-Hélène Habert-Dassault	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	89%	F	57	FR	8	2024	0	4			
<input checked="" type="checkbox"/>	Xavier Cauchois		Libre d'intérêts	100%	M	64	FR	4	2022	0	2	P		
	Odile Desforges		Libre d'intérêts	100%	F	72	FR	9	2025	0	2	M		
	Soumitra Dutta		Libre d'intérêts	100%	M	58	IN	5	2025	0	1		M	M
	Toshiko Mori		Libre d'intérêts	100%	F	70	JP	11	2023	0	1			

2. Spécificités

- Les statuts de DASSAULT SYSTEMES comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- Forme juridique de société européenne (SE).



- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Actionnariat salarié inférieur à 0,5% du capital.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

